



Formation : Plan de développement des compétences : l'élaborer dans un établissement de soins

INFORMATIONS :

Public concerné et pré-requis:

- Responsable formation
- Chargé de formation

Durée : 2 jours

Intervenant :

Consultant RH spécialisé dans le développement des compétences des établissements de santé

CONTEXTE :

Le plan de développement des compétences rassemble des actions de formation retenues, pour développer son établissement, améliorer ses services, tout en veillant au parcours professionnel de ses salariés. Il remplace au 1er janvier 2019 le plan de formation.

LE + DE LA FORMATION

Formation concrète, adaptée à la réalité de chaque participant et de son établissement, centrée sur des ateliers et de la construction d'outils.

OBJECTIFS :

- Appréhender les enjeux de la réforme de la loi LAP
- Connaître les nouveaux dispositifs de formation et de financement de la loi LAP (Loi Avenir Professionnel)
- Inscrire le plan de développement des compétences dans une logique GPEC, d'employabilité et de fidélisation des personnels
- Intégrer le DPC et les formations obligatoires dans le plan de développement des compétences

PROGRAMME :



Formation : Plan de développement des compétences : l'élaborer dans un établissement de soins

Les dispositions réglementaires relatives à la formation continue des professionnels en établissements de soins

- Du décret du 5 avril 1990 à la Loi Avenir Professionnel du 6 Septembre 2018
- Le DPC 2020-2022
- L'articulation avec les formations réglementaires (SST, AFGSU...)

La notion de compétence au centre de la loi LAP

Les différents dispositifs de la loi LAP (CPF, plan de développement des compétences, action de formation, AFEST, contrat d'apprentissage, contrat pro-A...)

Les différentes étapes de la construction du plan de développement des compétences

- L'entretien professionnel et ses nouveautés depuis le 1er janvier 2019
- Les axes stratégiques de l'établissement (projet d'établissement, processus qualité, professionnalisation des fonctions supports...)
- Recueillir et analyser les besoins de formation correspondants en fonction des compétences à développer
- Élaborer le plan de développement des compétences en y articulant l'obligation de DPC et formations réglementaires
- Mobiliser les différents dispositifs de financement
- Évaluer les actions de développement de compétences et leurs contributions à l'atteinte des objectifs professionnels définis



Formation : Plan de développement des compétences : l'élaborer dans un établissement de soins

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et méthodologiques sur la base des textes réglementaires
- Quiz de connaissances et test de positionnement
- Brainstorming sur les acteurs du DPC
- Ateliers sur l'identification d'un processus de construction de plan de DPC : acteurs, outils, plannings, articulation
- Comparaison entre les deux logiques d'élaboration de plan : logique annuelle / logique pluriannuelle

— EVALUATION & LIVRABLES

- Un questionnaire préalable à la formation adressé à chaque stagiaire pour identifier les attentes de chacun et adapter l'intervention.
- Une évaluation de la satisfaction et des connaissances.
- Une documentation pédagogique remise à chaque participant.
- Une attestation de suivi de formation.